



**Rapport annuel
2017**

Contenu

| | |
|---|-----------|
| Avant propos du Président | 1 |
| Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2017 | 2 |
| Dicastère assurances | 10 |
| Rapport des sinistres en 2017 | 12 |
| Statistique des sinistres | 13 |
| Sécurité et prévention | 14 |
| Comptes annuels 2017 | 16 |
| Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan | 19 |
| Rapport de l'organe de révision | 20 |
| Comité | 21 |
| Direction administrative | 22 |
| Organisation USS Assurances | 24 |





Avant propos du Président

Rudolf Vonlanthen

Nous pouvons être satisfaits, dans tous les domaines, de l'exercice 2017. Malgré un montant des primes versé en légère diminution, notre Coopérative a une base financière solide. Nous savions, en 2014, lors du changement de système du calcul des primes, que ce montant total stagnerait. Nombreuses sont les manifestations de tir qui n'ont plus besoin d'être assurées spécialement, ayant été intégrées dans la couverture de base. Nous avons aussi été épargnés par de gros sinistres ce qui permet de dire que nous avons vécu de manière bon-marché!

Notre site internet a été mis au goût du jour et il contient d'utiles informations. Sa présentation est moderne, facilement accessible et agréable.

En matière de sécurité et de prévention, nous essayons aussi d'être à la page et d'apporter les améliorations nécessaires. Les expériences acquises nous font avancer.

Lors du Workshop d'Appenzell, nous avons établi notre stratégie jusqu'en 2020:

1. Exploiter nos prestations de service et offres d'assurances (également en protection juridique)
2. Améliorer et consolider encore nos actions de sécurité et prévention
3. Optimiser nos finances
4. Développer l'aspect marketing et sponsoring.

Nous suivons attentivement l'évolution des textes du Droit sur les armes proposé par l'UE. Malheureusement, le Conseil fédéral ne propose pas d'adaptation pragmatique. Il pour argent comptant ces propositions qui nuisent à notre activité sportive de tir. Nous avons donc pris position officiellement et demandons à ce que ce projet soit tout simplement abandonné. Nous avons basé notre prise de position sur l'effort que nous fournissons en matière de prévention et de sécurité.

De plus en plus souvent, notre assurance «protection juridique» est sollicitée lors de différents avec les Autorités au sujet de la lutte contre le bruit. Ce cas spécifique n'est pas pris en compte dans l'assurance et nous cherchons activement une solution à ce problème.

En résumé je constate avec grande satisfaction que notre Assurance a connu beaucoup de succès dans toutes ses activités. Ces succès n'arrivent pas tous seuls, ils sont le fruit de l'engagement de mes camarades du comité directeur et du comité administratifs qui travaillent sans relâche sous la direction de l'expérimenté Hans Rudolf Liechti. Je tiens à remercier aussi le DDPS, le SAT, les OFT et la FST pour l'excellente collaboration.

Pour 2018 je souhaite à chacun une bonne santé, beaucoup de satisfaction et de succès tant dans sa vie privée que professionnelle. Je vous souhaite une belle saison de tir sans accidents.

Rudolf Vonlanthen
Président USS Assurances

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2017

Date: Vendredi, 28 avril 2017
Lieu: Palais des Congrès Lugano
Heure: 17.00 Heures

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue, Constitution, Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 29 avril 2016, à Viège
Proposition: acceptation du procès-verbal
3. Rapport annuel 2016
Proposition: acceptation du rapport annuel
4. Comptes annuels 2016 et l'utilisation du bénéfice au bilan 2016
Les comptes annuels 2016 supplémentaires, présentés sous Swiss GAAP FER, peuvent être consultés ou demandés auprès du directeur administratif Hans Rudolf Liechti.
 - a) Rapport de l'organe de révision
 - b) Acceptation des comptes annuels et décision quant à utilisation du bénéfice au bilan 2016
Proposition: acceptation des comptes annuels avec un bénéfice porté au bilan de CHF 180'838.84 inclus le report de l'année précédente, ceci selon la proposition qui se trouve dans le rapport annuel.
5. Décharge
Proposition: donner décharge
6. Election
- 6.1 Election de l'organe de révision pour une année
Proposition: Balmer-Etienne SA, Lucerne
7. Honorariat
8. Divers

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopérative USS Assurances, salue les personnes présentes pour cette 129^{ème} Assemblée des délégués ordinaire. Il renseigne l'Assemblée sur les directives administratives.

Monsieur Oviedo Marzorini, Président d'honneur des tireurs tessinois, ainsi que le délégué de la Municipalité, Monsieur Roberto Badaracco, adressent leurs souhaits de bienvenue aux invités et délégués.

Avant propos du Président:

«Notre Coopérative a connu de beaux succès durant l'année écoulée. Nous avons continué de progresser dans tous les domaines. Dans cet état d'esprit, nous avons à cœur d'entretenir d'excellentes relations avec nos chers Coopérateurs, nos fidèles clients.

Malgré un environnement hostile, nos résultats financiers sont bons. Même si la FINMA nous a libérés de son contrôle, nous effectuons les révisions de comptes nécessaires. C'est pourquoi nous avons dû nous adapter au système Swiss GAAP FER, comme d'autres Coopératives. Nous avons été épargnés par de grands sinistres, cependant, nous n'avons pas perdu la prévention du regard.

Un cas concret nous a permis de constater combien une assurance «Protection juridique» est importante pour nos sociétés, pour les membres et les aides. Lors d'un accident de tir, un coup perdu, pas encore prouvé aujourd'hui, a permis à un Juge d'instruction zélé de condamner un Officier fédéral de tir ainsi qu'un membre de la Commission de tir. Après 3 ans de va-et-vient, les deux personnes incriminées ont été libérées de toute peine par le Tribunal cantonal. Malgré tout une ardoise de CHF 55'000.00, pour des frais d'avocat et de procédure, est restée à charge de l'OFT et du membre de la Commission de tir, ceci Ces frais ont été pris en charge par l'assurance protection juridique. Ce cas démontre bien que, sans faute commise, fonctionnaires et aides des sociétés de tir peuvent, d'un coup, être confrontés à la Justice. Ceci doit nous inciter à conclure une couverture dont la prime annuelle se monte à CHF 40.00. Hans Rudolf Liechti reviendra sur ce sujet. Le Droit sur les armes de l'UE nous donne aussi passablement de soucis. Bruxelles aimerait

encore et toujours s'occuper des tireurs et des porteurs d'armes et notre Conseillère fédérale en charge du dossier dort ! Prétextant la lutte contre le terrorisme, l'UE aimerait renforcer encore le Droit sur les armes en introduisant par exemple:

- la création d'un registre sur les armes que le Peuple suisse a rejeté, en 2011, par 56,3 %,
- les détenteurs d'armes doivent faire la preuve du besoin et se soumettre à un examen médical et psychologique,
- celui qui ne possède pas d'autorisation doit se séparer de ses armes et celui qui ne participe pas régulièrement à des compétitions avec sa société de tir doit renoncer à conserver son fusil d'assaut.

Ceci nous concerne tous, y compris l'USS Assurances, qui sans les tireuses et tireurs n'a plus raison d'exister.

L'EU a décidé de renforcer le Droit sur les armes. La FST va proposer à la Conférence des présidents cantonaux de lancer une initiative en vue de quitter les accords de Schengen, cette organisation n'ayant de toute façon, jamais fonctionné. Alors, chère Berne fédérale, retirez vos mains de cette affaire, respectez nos us et coutumes ainsi que nos traditions qui donnent du plaisir et qui n'ont jamais menacé personne!

Je tiens, pour terminer, à adresser mes remerciements à toutes les personnes qui, tout au long de l'année, nous soutiennent de quelque manière que ce soit. Un merci tout spécial est adressé à mes camarades du comité et de la direction administrative sous la direction de Hans Rudolf Liechti. J'ajoute à mes remerciements le DDPS, le SAT, les OFT, la FST et toutes les autres associations.

Je vous souhaite une bonne santé, beaucoup de chance et une saison de tir 2017 sans accidents.»

Hommage aux disparus

Durant l'année écoulée, plusieurs amis et membres des familles des tireurs nous ont quittés.

Le président adresse, à tous ceux qui ont perdu un proche, sa profonde sympathie.

L'Assemblée se lève pour une minute de silence.



Un grand nombre de représentants des Autorités, de l'Armée, des Associations de tir, d'invités et de Membres d'honneur ont répondu à notre invitation. La liste complète des personnes est disponible.

Un salut tout spécial est adressé à:

4 Membres d'honneur de l'USS Assurances
M. Roberto Badaracco, Conseiller communal de la ville de Lugano

M. Oviedo Marzorini, Président d'honneur des tireurs tessinois

Mme Dora Andres, Présidente de la FST, accompagnée par des membres du Comité et l'administrateur

M. Peter Schmid, Président d'honneur de la FST

M. Marcel Ochsner, Président ASM

M. Bernhard Lampert, Président ASTV

M. Martin Hug, Président Fédération de soutien

M. Andreas von Känel, Président MST

M. le col Daniel Siegenthaler, Expert fédéral des installations de tir

M. Ruedi Althaus, Responsable instruction SAT

M. Walter Meer, Activité de tir OSSM Berne

12 OFT en fonction ou retraités

Les représentants de la presse

M. Silvan Meier, Communication FST

M. Heinz Bolliger, Roi du tir et Président d'honneur ASM

M. Werner Hirt, Agence Hirt

Plusieurs personnes invitées ou délégués se sont excusés pour cette Assemblée.

L'ordre du jour, adressé le 10 mars, n'est pas contesté.

1. Salutations, Constitution, Nomination des scrutateurs

Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen
 Procès-verbal: Maggie Mesmer
 Contrôle: Sepp Rusch, Rolf Schmutz (Rempl)
 Traduction: simultanée

Scrutateurs

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

- Hermann Jean Francois (VD)
- Marcel Schilliger (OSPSV)
- Marcel Studhalter (SO)

Présences

| | |
|---------------------------|------------|
| Comité | 5 |
| Délégués | 208 |
| Total droit de vote | 213 |
| Majorité absolue | 107 |
| Comité administratif | 6 |
| Membres d'honneur sans DV | 4 |
| Invités | 38 |
| Commission de révision | 2 |
| Total présences | 263 |

En cas de vote à bulletin secret, le bureau de vote sera constitué de Sepp Rusch, vice-président USS Assurances, Rolf Schmutz, rempl dir admin/contrôle et des scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 29 avril 2016 à Viège

Le procès-verbal a été rédigé par la membre du comité administratif Maggie Mesmer. Il est imprimé, dans les deux langues, dans les pages 2 à 9 du rapport annuel 2016.abgefasst.

La parole à son sujet n'est pas demandée.

Décision: Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par les délégués. Le président remercie son auteure.

3. Rapport annuel 2016

Le rapport annuel 2016 est parvenu aux délégués avec l'invitation datée du 10 mars 2017. Il est complet, transparent et reflète l'activité de l'année écoulée.

La parole à son sujet n'est pas demandée.

Décision: le rapport annuel 2016 est accepté à l'unanimité

Rudolf Vonlanthen adresse ses vifs remerciements à Hans Rudolf Liechti pour la manière compétente dont il dirige l'administration. Ses remerciements d'adressent aussi à son remplaçant Rolf Schmutz ainsi qu'à tous les membres du comité administratif pour leur engagement exemplaire. Merci pour votre collaboration. Il invite les personnes présentes à leur adresser un vif applaudissement.



4. Comptes annuels 2016

C'est Hans Rudolf Liechti qui a la parole pour la présentation des comptes:

«A nouveau, nous pouvons parler d'une année normale concernant les sinistres. Mais que veut dire aujourd'hui normal? Nous nous sommes adaptés à beaucoup de choses. Le temps va si vite que tout devient normal».

Pour nous c'est normal si nous n'avons:

- pas de dommages corporels graves
- pas de dommages avec circonstances aggravantes
- pas de procédure judiciaire en cours

Selon nos CGA il est normal d'aider lors de dommages selon, même si la situation est grave, mais ceci naturellement uniquement pour des cas en relation avec le tir.

Pour nous, l'année 2016 a été spéciale. Lors de la dernière Assemblée des délégués, nous vous avons informés de notre libération prochaine de la surveillance de la FINMA. Dans le même temps, nous avons adapté nos CGA. Après que nous ayons rempli toutes les conditions requises, la FINMA nous libérait avec effet rétroactif au 01.01.2016. La dernière condition était que nous n'avions pas le droit d'assurer nous-mêmes les personnes non membres et les aides. La FINMA demandait à ce que ces personnes soient assurées auprès d'une autre Compagnie d'assurances reconnue par elle. Nous avons trouvé une solution avec notre partenaire, la Vaudoise Assurance et c'est cette dernière qui est porteuse du risque. La couverture est comprise dans notre assurance de base et le montant des primes reste inchangé.

Ceci ne veut quand même pas dire que nous sommes libres comme un oiseau, nous devons pouvoir renseigner la FINMA en tout temps. C'est pourquoi notre actuaire reste en place et à la surveillance de nos activités du domaine des assurances. La commission de révision contrôle nos comptes annuellement et selon le CO nos comptes sont tenus d'après le système Swiss Gaap Fer. Le contrôle est ainsi garanti.

Les sociétés sont obligatoirement assurées selon les directives de la FST et le contrôle se fait au moyen de l'AFS. Nous avons été submergés de



questions auxquelles nous avons répondu. Il s'agissait principalement de la couverture des tireurs inactifs, des membres d'honneur et des membres libres. En principe, et selon le Code civil et les statuts, chaque membre ayant le droit de vote est assuré. Pour le calcul des primes, nous avons pris pour compte le nombre de membres ayant droit de vote et non plus le nombre de licenciés, ce qui, à notre avis est plus juste. En même temps, nous avons adapté l'échelonnement des primes. Nous avons toujours été d'avis que notre système de calcul n'a rien à voir avec celui de la FST et ne peut donc être comparé. Notre système est aussi valable pour les autres associations.

Toute cette affaire ne doit pas nous amener à jouer au «Pierre Noir». Notre souci est la protection en assurance. Le système de calcul de la FST n'est pas notre affaire.

Il est dommage que des sociétés, par souci financier, quittent les associations et se constituent en sections isolées, construisent des installations de tir en sous-sol et deviennent, de fait, une affaire commerciale.

Cette situation fait que de nombreuses installations en sous-sol sont exploitées ou le seront. Par exemple, en un laps de temps très court, une installation a été créée et elle comporte actuellement plus de 500 membres. Le but de l'exploitant est d'arriver à 2'000 membres. Pour l'instant, il n'existe aucune directive pour la construction de telles installations. Pour y remédier, un groupe de travail sera constitué et nous pourrons compter sur les connaissances des OFT.

Beaucoup d'exploitants de ces installations ne sont pas conscients de leur responsabilité. Partout il est affiché:

«Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident ou de dommages»

C'est trop facile!

Ceci me permet de passer au chapitre de l'assurance protection juridique

Le président, dans son introduction, vous a parlé d'assurance protection juridique par un exemple concret. Je me contente donc de vous donner quelques chiffres:

A ce jour, 1205 contrats ont été signés.

Les résultats sont différents par cantons. Nous trouvons, en tête:

| Canton | Sociétés | Assurance | % |
|------------------------|----------|-----------|-------|
| Appenzell Innerrhoden | 14 | 11 | 78.57 |
| Zug | 16 | 12 | 75.00 |
| Appenzell Ausserrhoden | 21 | 15 | 71.43 |
| Schaffhausen | 44 | 31 | 70.45 |
| Glarus | 27 | 19 | 70.37 |
| St. Gallen | 161 | 111 | 68.94 |
| Jura | 37 | 22 | 59.46 |
| Fribourg | 146 | 82 | 56.15 |

A la fin du classement se trouvent:

| Canton | Sociétés | Assurance | % |
|------------|----------|-----------|-------|
| Berne | 515 | 162 | 31.46 |
| Solothurn | 149 | 45 | 30.20 |
| Ticino | 61 | 18 | 29.51 |
| Vaud | 206 | 52 | 25.24 |
| Luzern | 118 | 25 | 21.19 |
| Graubünden | 124 | 24 | 19.35 |
| Valais | 82 | 11 | 13.41 |
| Genève | 21 | 2 | 9.52 |

L'assurance protection juridique peut vous:

- sauver d'une ruine financière
- assurer le suivi d'un procès par un professionnel
- permettre de ne pas vous retrouver «en plan» au mauvais moment.

La protection juridique se limite à l'activité de tir de la société. Ceci est compréhensible en raison de la modique somme de CHF 40.00.

Dommmages

Pour l'année écoulée nous avons enregistré 24 sinistres. Les détails se trouvent dans le rapport annuel.

Pour les dommages nous avons payé, en 2016, le montant de CHF 56'000.00.

Deux accidents, avec dommages corporels, de l'année précédente ne sont pas encore réglés. Nous avons créé une réserve à titre préventif.

Sécurité et prévention

«La sécurité avant tout» ou Safety first, est pour nous le point le plus important. Nous mettons tout en oeuvre afin de maintenir cet aspect du tir en haut de l'échelle. Pour ce faire, nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie. En plus de notre activité de conseils, nos conférences ont de l'importance. Nous essayons d'apporter nos connaissances à tous. Les cours pour moniteurs de tir, pour jeunes tireurs et les manifestations des associations nous permettent de développer notre réseau.

L'action «Protège ton ouïe» connaît beaucoup de succès. A ce jour, nous avons livré plus de 7'000 appareils. Cette action prendra fin au terme de l'année 2017.

Comptes annuels

Le montant des primes encaissées a diminué d'env. CHF 12'000.00 soit à CHF 598'148.50. Ceci est la conséquence de plusieurs facteurs: Le nombre des assurances de base de la FST diminuent de CHF 12'000.00. Ce montant a été partiellement compensé par l'acquisition de nouvelles affaires auprès d'associations. Pour le TF de Viège, les primes se sont montées à CHF 30'000.00. En 2016, il a manqué une telle manifestation et les tirs cantonaux ont rapporté CHF 24'720.30.

L'encaissement des primes en 2016 a été meilleur que l'année précédente. Le système de rappels fonctionne. Une société a été radiée après plusieurs rappels à l'ordre, toutefois, fin novembre, elle a payé son dû et, dans l'intervalle elle s'est dissoute.

Les primes servent également à payer nos réassurances. Pour 2016, le montant était de CHF 110'000.00 y compris le montant pour le risque des non membres.

Investissement

Le début de l'année n'était pas bon pour la Bourse. A la fin de l'année, les cours se sont repris et nous enregistrons une performance de 0.8%. Le cours du US\$ passant à plus de CHF 1.00 par US\$ nous a été favorable. Le rapport des coupons au porteur est toujours près de zéro. Avec notre stratégie «hold» nous ne sommes pratiquement pas touchés. Ce constat vaut également pour nos comptes de réserve. Avec le règlement de nos impôts, nos réserves ont légèrement diminué.

Immeuble rue de Fribourg

L'immeuble est loué à 100%. Au contraire des placements, nous enregistrons ici un bon rendement.

- Rendement de l'immeuble brut CHF 139'942.00
- Durant l'exercice, un appartement a été complètement rénové. Frais extraordinaires: CHF 15'000.00
- L'immeuble a été dévalué de CHF 60'000.00
- Rendement brut 6.50%
- Malheureusement, aucun objet semblable n'est actuellement sur le marché.

Charges

- Les détails des frais d'exploitation se trouvent dans le rapport annuel.
- Le montant des dépenses pour l'AD 2016 se monte à CHF 37'605.15. A noter que 20 cartes de banquet n'ont pas été retirées mais ont dû être payées au restaurateur. Ceci implique que, pour l'année prochaine, les cartes de banquet devront être payées à l'avance. Aucun montant ne sera restitué.
- Après 7 ans, l'administration des impôts nous a enfin taxés. Pour l'avenir, nous avons trouvé une bonne solution avec cet office. Pour les montants dûs nous avons versé CHF 80'000.00.
- Nous avons dévalué de CHF 15'292.80 notre matériel informatique. Ceci est permis à 100%. D'autres frais pour l'information sont mis à charge directement aux comptes annuels.

Nous avons eu un intense échange de courrier avec le caissier d'une société. Il nous reprochait de «truquer» nos comptes et de ne pas être transparents, ses accusations frisaient l'atteinte à l'honneur. Il impliquait même notre commission de révision qu, elle, confirmait nos agissements corrects.



Bilan

- Le bilan ne contient aucun risque
- Le capital propre (sans réserves) se monte au 31.12.16 à CHF 6'838'838.84
- Nous avons réduit nos liquidités au minimum afin de nous éviter des intérêts négatifs.

Bénéfice annuel et attribution 2016

L'Assemblée de ce jour dispose d'un montant de CHF 180'838.84. Proposition est faite de le répartir comme suit:

- Attribution aux réserves légales
CHF 150'000.00
- Attribution aux réserves techniques
CHF 30'000.00
- Report sur nouveau compte
CHF 838.84

Révision

La révision des comptes a été effectuée par l'entreprise Balmer-Etienne AG Lucerne. Son rapport se trouve en page 20 du rapport annuel. Notre actuaire, Mme Dr. Marianne Ort, a également fourni un rapport positif pour notre activité.

Remerciements

Nous avons une année intense derrière nous. Je remercie tout mon Team pour son grand engagement.

Nous sommes satisfaits de pouvoir proposer nos prestations de service à toutes les tireuses et tireurs de Suisse. Notre slogan pour 2017:

«LA SECURITE AVANT TOUT»

- a) **Rapport de la commission de révision**
L'entreprise Balmer-Etienne AG n'a aucune remarque ou complément à apporter au rapport de révision.
- b) **Acceptation des comptes annuels et attribution de l'excédent de recettes pour 2016**
Les délégués soutiennent la proposition faite et l'acceptent à l'unanimité.



5. Décharge au comité

Décision: Les délégués, à l'unanimité, donnent décharge au comité dans la composition (rapport annuel page 21).

Au nom du comité, le président Rudolf Vonlanthen remercie pour la confiance témoignée.

6. Election

La parole est cédée au président Rudolf Vonlanthen.

6.1 Election de l'organe de révision pour une année

Proposition: Balmer-Etienne AG de Lucerne, représentée par M. Urs Matter.
Aucune autre proposition n'est faite.
Décision: Balmer-Etienne AG, Lucerne, est élue pour une année en qualité d'organe de révision.

7. Honorariat

- Dora Andres, présidente démissionnaire de la FST
- Hubert Müller, Oviedo Marzorini und Stefan Neiger, présidents cantonaux démissionnaires

Rudolf Vonlanthen relève leurs mérites. Il relève tout spécialement le travail effectué par Dora Andres qui s'est fortement engagée pour le bien des tireurs. Tous reçoivent un cadeau.

8. Divers

De l'Assemblée, personne ne demande la parole. Le président clôt cette 129ème Assemblée des délégués ordinaire en remerciant encore une fois les délégués et invités pour leur présence et le grand intérêt qu'ils ont démontré envers notre USS Assurances. Un merci tout particulier est adressé aux organisateurs, sous la direction de Franco

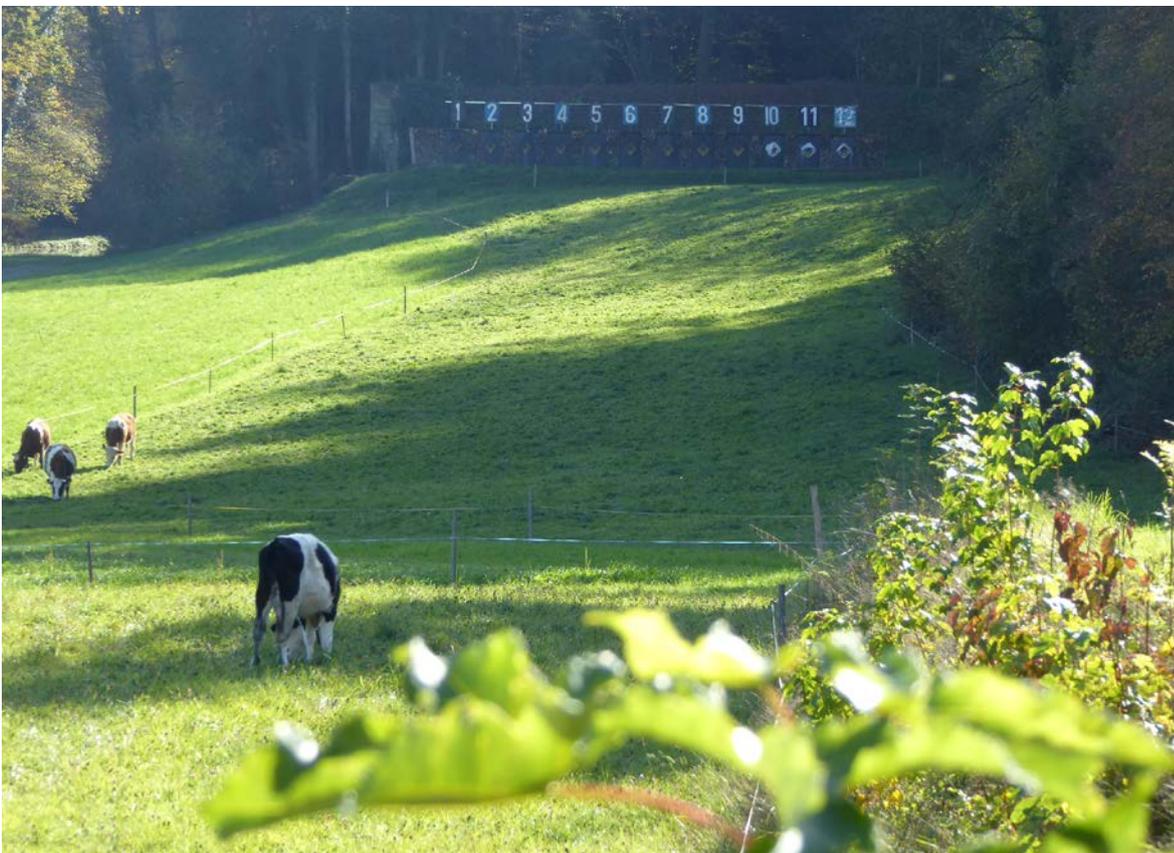
Bianchi et Dariano Junghi. Merci aussi aux collègues du comité directeur et à ceux du comité administratif ainsi qu'au photographe Ueli Blaser. Le Président remercie enfin l'ensemble de musique Collina d'Oro Musica, sous la direction de M. Alberto Cameroni ainsi que les représentants de la presse et se réjouit de lire leur reportage.

Le président souhaite à chacun de vivre un bel instant, une bonne santé et une saison 2017 pleine de satisfaction et invite délégués et invités à passer à l'apéritif offert par la Municipalité de Lugano.

Fin de l'Assemblée ordinaire: 18.10 heures.

Lugano, 28.04.2017

La teneur du procès-verbal:
Maggie Mesmer



Dicastère assurances

Questions concernant les assurances

Nous sommes de plus en plus confrontés à des questions concernant les installations en sous-sol. Beaucoup de sociétés au pistolet et au fusil 50m désirent pratiquer le tir sur des installations en sous-sol. La question se pose. La société est assurée si:

- L'installation a été expertisée par une personne compétente
- Une autorisation d'exploiter est délivrée par le canton

Aucune prescription n'est actuellement en vigueur pour la construction et l'exploitation d'une telle installation. Dans beaucoup d'installations la sécurité n'est pas suffisamment prise pour compte (aération, isolation, récupération des ogives etc). Nombreux sont les tireuses et tireurs, membres de sociétés isolées, qui tirent dans ces installations sans bénéficier d'une couverture en assurance. Tant qu'aucune directive précise n'existe, nous ne pouvons assurer ces installations.

Assurance protection juridique

Depuis 2014, nous offrons la possibilité aux sociétés et à leurs membres, d'être couverts par une assurance protection juridique auprès de l'Orion à Bâle. Le déclencheur de toute cette offre a été le fait que plusieurs sociétés se sont vu confrontées à des problèmes juridiques à la suite de problème

lors de la pratique du tir. Dans ces cas une assistance juridique couvrant le montant élevé des frais était devenue nécessaire. Lorsque le besoin s'en fait sentir, l'Orion met à disposition un juriste et prend les frais en charge. A ce jour, plus de 1'200 sociétés ont profité de notre offre. Le montant de la prime s'élève à CHF 40.00. Le contrat peut être conclu en tout temps.

Assurance responsabilité civile pour fêtes, transports et valeurs, assurance des installations électroniques de marquage

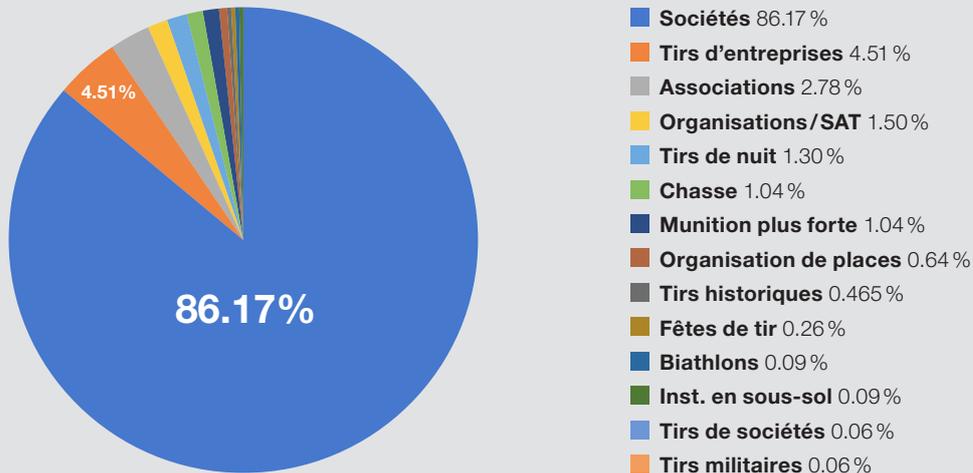
En qualité d'assureurs pour l'activité de tir, nous sommes compétents pour assurer vos fêtes et autres manifestations de tir. Nous sommes en mesure de vous conseiller sur ce qui est nécessaire ou indispensable. Nous sommes en mesure, avec nos partenaires, de vous faire une offre pour une couverture complète à des conditions favorables. Vos installations de marquage électronique seront aussi bien couvertes à des conditions favorables.

Assurance de base

Nous avons constaté que nombreuses sont les associations de district et régionales, ainsi qu'une grande partie des exploitants de places de tir avec plus d'une société, qui ne sont pas assurés en «base», ceci par manque d'informations.



Répartition des polices USS Assurances 2017



Toutes les associations et organisations sont indépendantes, avec leur propres statuts et comités. Elles sont responsables de l'organisation de tirs annuels, finales et autres concours et manifestations. Pour ces activités, c'est l'association ou l'organisation qui porte les responsabilités envers les membres et non la société. Notre assurance de base offre une couverture complète à des conditions favorables.

En cas de sinistre, il faut établir et clairement définir les responsabilités afin de bénéficier d'une couverture adéquate.

Aperçu des manifestations spéciales pour 2017

- 2 Tirs de sociétés
- 9 Fêtes de tir avec plus de 4 passes
- 154 Tirs d'entreprises (Tirs d'entreprises, d'associations etc), sous la direction d'une société affiliée à l'USS Assurances
- 36 Tirs avec de la munition plus forte que celle d'ordonnance, petit calibre (22lr) et munition de sport selon normes ISSF
- 2 Concours et exercices de tir militaires
- 45 Tirs de nuit
- 17 Tirs historiques

Responsables assurances
Hermann Mesmer, Eric Zosso



Rapport des sinistres 2017

Pour l'année 2017, nous avons enregistré 28 nouveaux sinistres. Ils se répartissent comme suit: 12 dommages corporels, 8 cas de responsabilité civile et 7 dommages choses. Pour 13 sinistres annoncés, l'USS Assurances n'a pas dû intervenir. 10 autres cas ont été annoncés qui ne concernaient pas la couverture en assurance.

Tous les cas annoncés en 2016 ont été traités durant l'année 2017. Restent donc ouverts: 2 sinistres de 2015 et 1 cas de 2014. Pour ce dernier cas, il s'agit de blessures corporelles graves, les traitements médicaux sont toujours en cours.

Depuis 2015, l'USS Assurances fournit un effort particulier sur la sécurité en proposant notamment des conférences aux moniteurs de tir, lors de cours de jeunes tireurs et auprès d'autres organisations. Dans les faits, depuis 2014, nous avons une forte hausse des annonces pour des coups partis involontairement. Notre travail dans le domaine a déjà porté ses fruits. Pour 2017, deux cas ont été annoncés, toutefois sans dégâts, l'assurance n'a donc pas dû intervenir. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont permis d'avoir de si bons résultats.

Les annonces de sinistre concernant l'équipement et le matériel sont en hausse. Nous souhaiterions communiquer à nos assurés que nous prenons en charge uniquement les dommages causés lors d'accidents. Nous ne pouvons prendre en charge des dommages constatés par hasard et dont la provenance n'est pas définie. A noter que nous prenons en charge les dégâts à leur valeur actuelle. Nous devons donc souvent d'abord vérifier l'âge du matériel avant de pouvoir intervenir à hauteur de cette dernière. Il est donc important, lors d'annonce de sinistres, de nous indiquer l'âge du matériel.

Le nombre de sinistres pour 2017 est sensiblement le même que pour les années précédentes. Le montant des réclamations est, par contre, lui, inférieur.

Nous tenons à remercier nos assurés. En portant attention aux prescriptions et directives, en étant prévoyants, ils évitent ainsi des sinistres. Les fonctionnaires, présidents, moniteurs de tir, membres des comités et tous les tireurs sont conscients de leur responsabilité et en tiennent compte. L'USS Assurances les remercie pour leur soutien lors de la pratique de notre beau sport.

Nos assurés:

- Les tireurs sont prévenants, ils respectent les directives et règlements.
- Ils réfléchissent avant de passer à l'acte, de telle sorte qu'ils évitent les accidents.
- Les fonctionnaires, Présidents, moniteurs de tirs, membres des sociétés ainsi que les tireurs sont conscients de leurs responsabilités et les prennent à cœur.

L'USS Assurances les remercie pour leur soutien et la manière avec laquelle ils pratiquent notre beau sport.

Afin de nous faciliter la tâche lors de sinistres, veuillez svpl:

Annoncer directement sur notre site internet les sinistres avec dégâts matériels uniquement. Par contre, en cas de lésions corporelles, merci de nous les annoncer par e-mail ou par téléphone le plus rapidement possible.

Ne nous adressez pas de facture sans commentaire ou sans mention de quel sinistre il s'agit. Vous pouvez nous donner un descriptif des faits par écrit ou par e-mail à l'adresse de ezosso@uss-versicherungen.ch ou au 079 249 89 73. En cas de nécessité, l'intéressé prendra contact avec vous.

D'autres informations sous:

www.uss-versicherungen.ch

Le responsable sinistres
Eric Zosso

Statistique des sinistres

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de sinistres | 34 | 28 | 20 | 28 | 28 | 24 | 28 |
| Réglés au 31.12. | 18 | 19 | 16 | 16 | 23 | 18 | 23 |
| Répartition par Associations | | | | | | | |
| FST | 27 | 23 | 13 | 24 | 27 | 22 | 26 |
| AFTA | 7 | 5 | 6 | 3 | – | 1 | 1 |
| Autres | – | – | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Genre de dommages | | | | | | | |
| Accidents | 9 | 10 | 3 | 11 | 5 | 9 | 12 |
| Cheminement | 1 | 1 | – | – | 3 | – | – |
| Dommmages choses | 13 | 11 | 13 | 8 | 5 | 4 | 7 |
| Responsabilité civile | 11 | 6 | 4 | 9 | 14 | 8 | 8 |
| Dommmages à l'ouïe | – | – | – | – | 1 | 3 | 1 |
| Répartition par manifestations | | | | | | | |
| Groupe A | | | | | | | |
| Tirs obligatoires | 1 | 1 | – | 1 | – | – | – |
| Tir en campagne | 2 | 2 | – | 2 | 1 | – | 1 |
| Cours jeunes tireurs | 3 | – | – | 1 | – | 1 | 2 |
| Autres cours | 5 | 1 | 1 | – | 1 | 3 | 2 |
| Tir de société | 6 | 7 | 1 | 2 | 5 | 2 | 2 |
| Fêtes de tir | 4 | 9 | 4 | 3 | 1 | 8 | 7 |
| Puis | | | | | | | |
| Exploitation installation | 11 | 6 | 10 | 17 | 15 | 9 | 12 |
| Tir d'entreprise | – | – | – | – | – | – | – |
| Armes à air comprimé | – | – | – | – | 2 | – | – |
| Préparatifs-/travaux constr. | 2 | 2 | 4 | 2 | 3 | 1 | 2 |
| Les sinistres ont touché | | | | | | | |
| Participants | 14 | 16 | 10 | 17 | 14 | 12 | 14 |
| Jeunes tireurs | 2 | 1 | – | 1 | 1 | – | 2 |
| Cibarres | – | – | – | 1 | – | – | – |
| Autres fonctionnaires | 4 | 4 | – | – | 2 | 4 | 2 |
| Tierces personnes | 10 | 6 | 4 | 7 | 10 | 7 | 8 |
| Sociétés | 4 | 1 | 6 | 2 | 1 | 1 | 2 |
| Versements crédit libre | 2 | 1 | 4 | 4 | 3 | 3 | 1 |
| Sinistres non assurés | 8 | 3 | 6 | 8 | 8 | 10 | 10 |

Sécurité et prévention

Bases/Actions spécifiques

Les prescriptions et directives pour la construction, l'entretien et l'exploitation des installations de tir spécifiques aux armes à chargement par la bouche: carabines, fusil, pistolets et revolver (valable dès le 01.01.1983) ont été revues et corrigées lors de plusieurs séances en collaboration avec la Société suisse des Arquebusiers.

Ce document sera publié au 01.01.2018 par les Arquebusiers suisses sous le titre «Vorderlader-Schiessanlagen; Vorschriften für Bau, Betrieb, Unterhalt und Sicherheit». Ceci permettra à l'USS Assurances de traiter les éventuels sinistres en toute indépendance.

Actions et prévention des sinistres

L'action «Pharmacies de secours pour sociétés de tir» avait été lancée en 2012. A la fin de cette année il y sera mis un terme. Cette action était subventionnée par la SUVA/Assurance militaire et l'USS Assurance. 722 sociétés de tir ont bénéficié de cette action et ont fait l'acquisition d'une telle pharmacie. Le contenu des pharmacies doit être contrôlé périodiquement. Le matériel utilisé doit être remplacé. A l'intérieur des pharmacies se trouve une feuille permettant aux sociétés de tir ou aux exploitants des installations de tir, de commander le matériel manquant.

En 2016 a débuté l'action «protection de l'ouïe» entre la SUVA/Assurance militaire, de l'entreprise Thomi + Co AG/SA et l'USS Assurances. A fin 2017, 8'600 pièces ont été commandées par les sociétés. Au vu de ce succès, l'action est prolongée en 2018.

Conseils et documentation

D'intéressantes questions sont posées par les responsables des sociétés au sujet de la sécurité et de la prévention. Le contact doit être maintenu afin de répondre au mieux aux questions.

- Les Officiers fédéraux de tirs sont intervenus, durant l'année écoulée, en faveur de l'activité de tir hors du service, sur les installations de tir. Ils ont souvent été les conseillers lors de nouvelles constructions, transformations des installations et en matière de protection de l'environnement. (voir art IT 5,23)
- L'USS Assurances participe au lancement de la nouvelle discipline «ISSF Target Sprint». Cette discipline est composée d'une course de distance moyenne et d'un tir à air comprimé à 10m sur cible basculante. Les règles de tir sont identiques à celles pour la pratique du biathlon. En règle générale, le tir se pratique sur des installations provisoires qui doivent être, dans tous les cas, inspectées par les experts en sécurité de l'USS Assurances.

Engagements

- Participation à la conférence des OFT dans le cadre de la Conférence de tir nationale à Lugano et de celle d'automne des OFT à Sins/AG ceci en qualité d'orateur.
- Représentation de l'USS Assurances à la journée des installateurs de matériel de marquage électronique.
- Conférences «sécurité et prévention», sur demande des responsables de cours, de l'aspect sécuritaire, vu par l'USS Assurances.
- Soutien aux OFT dans l'accomplissement de leur tâche au bénéfice de l'USS Assurances lors des conseils apportés en cas de nouvelles constructions ou modifications des installations de tir.
- Mise a disposition de l'appareil de mesure «Lumen» pour les installations de tir Indoor.

Ueli Blaser
Sécurité et prévention



Elmar Breitenmoser, Membre d'honneur

11.7.1930 – 24.11.2017

C'est en l'église catholique de Schindellegi que nous avons pris congé de notre Membre d'honneur Elmar Breitenmoser, décédé subitement d'une maladie incurable.

Elmar Breitenmoser a été élu au sein du comité de l'USS lors du centième anniversaire à Zurich. Il fut d'abord responsable du dicastère «Sécurité et prévention» puis devint, quelque temps secrétaire des procès-verbaux avant d'être responsable de la centrale d'annonce des sinistres.

C'est lors de l'AD de 1995 qu'il quitta le comité. Pour les éminents services rendus à l'USS, il fut nommé membre d'honneur. Après son retrait, il s'est encore occupé de manifestations spéciales de l'USS.

Elmar s'est fortement engagé dans toutes ses fonctions en faveur de l'USS et de l'activité de tir. En qualité de responsable du domaine des sinistres, il sut trouver de bonnes solutions en faveur des sinistrés. En qualité de juriste, il avait à cœur d'être le plus juste possible. Avec son tempérament bien trempé d'Appenzellois, il défendait avec ferveur ses opinions. Nous acceptions volontiers son tempérament car avec lui nous savions où nous allions. Il était aussi un bon camarade et ami. Nous avons passé de belles heures en sa compagnie. Elles resteront gravées dans nos mémoires.

Nous prenons congé d'un camarade très apprécié et nous en garderons le meilleur souvenir.



Comptes annuels 2017

| Comptes de résultat | Notes | 2017 | 2016 |
|---|-------|---------------------|---------------------|
| Primes brutes | 3.1 | 586'285.25 | 598'148.50 |
| Parts des réassureurs | | - 113'756.92 | - 110'935.23 |
| Primes nettes | | 472'528.33 | 487'213.27 |
| Sinistres payés | | - 31'923.85 | - 56'125.85 |
| Variation de la réserve mathématique | | 20'000.00 | 0.00 |
| Charges des sinistres | | - 51'923.85 | - 56'125.85 |
| Prévention des accidents | | - 2'708.50 | - 11'525.40 |
| Expertises, homologations, cours | | - 28'194.10 | - 35'979.30 |
| Amortissements | | - 40'885.55 | - 15'292.80 |
| Charges administratives | 3.2 | - 292'269.35 | - 319'580.66 |
| Charges d'exploitation | | - 364'057.50 | - 382'378.16 |
| Résultat d'exploitation | | 56'546.98 | 48'709.26 |
| Résultat des immobilisations financières, net | 3.3 | 148'856.12 | 233'779.04 |
| Bénéfice avant impôt | | 205'403.10 | 310'488.30 |
| Impôts directs | | - 20'509.33 | - 102'063.55 |
| Bénéfice | | 184'893.77 | 180'424.75 |

| Bilan | Notes | 2017 | 2016 |
|--------------------------------------|-------|---------------------|---------------------|
| Trésorerie | | 852'941.43 | 643'882.68 |
| Autres créances à court terme | | 54'845.92 | 12'971.90 |
| Actifs de régularisation | | 25'266.67 | 22'648.70 |
| Total des actifs courants | | 933'054.02 | 679'503.28 |
| Immobilisations financières | 3.4 | 6'663'395.36 | 6'741'152.96 |
| Total des actifs non courants | | 6'663'395.36 | 6'741'152.96 |
| Total des actifs | | 7'596'449.38 | 7'420'656.24 |

| Bilan | Notes | 2017 | 2016 |
|--|-------|---------------------|---------------------|
| Dettes résultant de livraisons et de prestations | | 56'870.38 | 54'316.20 |
| Passifs de régularisation | | 60'846.39 | 92'501.20 |
| Provisions à court terme | 3.5 | 355'000.00 | 335'000.00 |
| Total des passifs courants | | 472'716.77 | 481'817.40 |
| Provisions à long terme | 3.5 | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Total des passifs non courants | | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Total des passifs | | 572'716.77 | 581'817.40 |
| Capital-social | | 3'000'000.00 | 3'000'000.00 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | | | |
| Réserve statutaire | | 3'220'000.00 | 3'070'000.00 |
| Réserve technique | | 618'000.00 | 588'000.00 |
| Bénéfice reporté | | 838.84 | 414.09 |
| Bénéfice | | 184'893.77 | 180'424.75 |
| Total des capitaux propres | | 7'023'732.61 | 6'838'838.84 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 7'596'449.38 | 7'420'656.24 |

| Tableau des flux de trésorerie | 2017 | 2016 |
|--|--------------------|---------------------|
| Bénéfice | 184'893.77 | 180'424.75 |
| Amortissements et corrections de valeur | 134'182.40 | - 31'893.38 |
| Variation des actifs et passifs courants | - 73'592.62 | - 13'400.89 |
| Achat d'immobilisations financières | - 980'350.85 | - 1'900'753.38 |
| Vente d'immobilisations financières | 984'811.60 | 1'513'206.30 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation | 249'944.30 | - 252'416.60 |
| Achat d'immobilisations incorporelles | - 40'885.55 | - 15'292.80 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement | - 40'885.55 | - 15'292.80 |
| Variation de la trésorerie | 209'058.75 | - 267'709.40 |
| Liquidité au 1er janvier | 643'882.68 | 911'592.08 |
| Variation de la trésorerie | 209'058.75 | - 267'709.40 |
| Liquidité au 31 décembre | 852'941.43 | 643'882.68 |

Comptes annuels 2017

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique et siège

USS Assurances société coopérative, Berne

Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps était inférieure à 10 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

Honoraires versés à l'organe de révision

Les prestations en matière de révision pour les comptes annuels 2017 s'élevaient à CHF 15'000.00.

2. Principales règles comptables

Immobilisations financières

Les immobilisations financières contiennent des titres cotés et un placement immobilier. Les titres sont comptabilisés à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur. Le placement immobilier est comptabilisé à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements.

Provisions techniques d'assurances

Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnités futures et des frais de traitement. En outre, une provision mathématique est comptabilisée. Cette provision compte tenue des variations de la fréquence et du montant des sinistres. La provision mathématique est calculée selon des méthodes de calcul mathématique.

3. Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

| 3.1 Primes brutes | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Accidents | 234'514.10 | 239'259.40 |
| Dommages matériels | 58'628.50 | 59'814.85 |
| Responsabilité civile | 293'142.65 | 299'074.25 |
| Total des primes brutes | 586'285.25 | 598'148.50 |
| 3.2 Charges administratives | 2017 | 2016 |
| Encaissement des primes | 23'291.55 | 22'232.00 |
| Indemnités de fonction, salaires | 91'700.00 | 84'200.00 |
| Dépenses séances | 65'235.65 | 73'214.75 |
| Révision, conseils | 22'559.40 | 18'393.60 |
| Assemblée des délégués | 26'065.05 | 37'605.15 |
| Imprimés, frais bureau | 25'809.18 | 33'229.70 |
| Frais informatiques | 11'444.26 | 15'831.55 |
| Réclame, sponsoring | 26'164.26 | 34'873.91 |
| Total des charges administratives | 292'269.35 | 319'580.66 |

| Annexe aux comptes annuels | | |
|---|---------------------|---------------------|
| 3.3 Résultat des immobilisations financières, net | 2017 | 2016 |
| Produit des titres | 151'382.40 | 247'418.51 |
| Frais de gestion, commissions | - 50'957.38 | - 54'112.02 |
| Total du résultat des titres | 100'425.02 | 193'306.49 |
| Produit locatif | 140'442.00 | 139'942.00 |
| Frais d'immeuble | - 33'810.90 | - 39'469.45 |
| Amortissement | - 58'200.00 | - 60'000.00 |
| Total du résultat du placement immobilier | 48'431.10 | 40'472.55 |
| Total du résultat des immobilisations financières, net | 148'856.12 | 233'779.04 |
| 3.4 Immobilisations financières | 2017 | 2016 |
| Obligations | 1'027'763.63 | 1'222'431.84 |
| Actions | 1'661'084.61 | 1'529'621.59 |
| Fonds | 2'092'747.12 | 2'049'099.53 |
| Total des titres | 4'781'595.36 | 4'801'152.96 |
| Placement immobilier | 1'881'800.00 | 1'940'000.00 |
| Total des immobilisations financières | 6'663'395.36 | 6'741'152.96 |
| 3.5 Provisions | 2017 | 2016 |
| Provisions pour sinistres | 255'000.00 | 235'000.00 |
| Autres provisions | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Total des provisions à court terme | 355'000.00 | 335'000.00 |
| Réserve mathématique à long terme | 100'000.00 | 100'000.00 |
| Total des provisions | 455'000.00 | 435'000.00 |

Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan

| | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Bénéfice | 184'893.77 | 180'424.75 |
| Bénéfice reporté | 838.84 | 414.09 |
| Bénéfice porté au bilan | 185'732.61 | 180'838.84 |
| Attribution à: | | |
| Réserve statutaire | 160'000.00 | 150'000.00 |
| Réserve technique | 25'000.00 | 30'000.00 |
| Total attributions | 185'000.00 | 180'000.00 |
| Report à nouveau | 732.61 | 838.84 |



Balmer-Etienne AG
 Kauffmannweg 4
 CH-6003 Luzern
 Téléphone +41 41 228 11 11
 Fax +41 41 228 11 00
 www.balmer-etienne.ch
 info@balmer-etienne.ch

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des délégués de

USS Assurances Coopérative, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'USS Assurances Coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organ de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 9 février 2018

Balmer-Etienne AG

Urs Matter
 Expert-réviseur agréé
 (réviseur responsable)

Roland Furger
 Expert-réviseur agréé

Vorstand / Comité



Präsident/Président

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Tel. G +41 26 347 18 20
Mobile +41 79 679 29 57
rudolf.vonlanthen@uss-versicherungen.ch



Vize-Präsident, Finanzen/Vice-président, Finances

Rusch Sepp

Hostet 5
9050 Appenzell

Tel. G +41 71 788 08 93
Mobile +41 79 543 06 60
sepp.rusch@uss-versicherungen.ch



Mitglied, Finanzen/Membre, Finances

Zahler Stefan

Ahornstrasse 2
3752 Wimmis

Tel. G +41 58 221 62 60
Mobile +41 79 627 97 35
stefan.zahler@uss-versicherungen.ch



Mitglied/Membre

Schneeberger Peter

Hofstrasse 8
6300 Zug

Mobile +41 79 331 00 74
peter.schneeberger@uss-versicherungen.ch



Mitglied/Membre

Landis Marzio

Via alla Motta
6953 Lugaggia

Tel. G +41 91 913 84 45
Mobile +41 78 680 25 52
marzio.landis@uss-versicherungen.ch

Geschäftsführung / Direction administrative

Geschäftsführer Directeur administratif



Liechti Hans Rudolf
Spiezbergstrasse 24 A
3700 Spiez
Tel. P +41 33 654 41 60
Mobile +41 79 333 30 46
hansrudolf.liechti@
uss-versicherungen.ch

Geschäftsführer Stv., Prämieninkasso Encaissement des primes



Schmutz Rolf
Asylstrasse 14b
Postfach 294
3700 Spiez
Mobile +41 79 356 09 57
rolf.schmutz@
uss-versicherungen.ch

Administration



Mesmer Maggie
Im Grund
9052 Niederteufen
Mobile +41 79 289 93 66
maggie.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen / Assurances Deutschschweiz, Tessin



Mesmer Hermann
Im Grund
9052 Niederteufen
Mobile +41 79 229 34 55
hermann.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen, Schäden / Assurances, Sinistres Suisse Romande



Zosso Eric
c/o Vaudoise Assurances
Rue St-Pierre 18
1701 Fribourg
Tel. G +41 26 347 21 83
Mobile +41 79 249 89 73
eric.zosso@
uss-versicherungen.ch

Übersetzer, Archiv Traducteur, Archives



Beucler Germain
Chaindon 30
2732 Reconville
Tel. P +41 32 926 32 29
Mobile +41 79 797 33 60
germain.beucler@
uss-versicherungen.ch

Sicherheitsfragen & Prävention Sécurité & Prévention



Blaser Ueli
Lenggenweg 11
3550 Langnau i.E.
Tel. P +41 34 402 46 60
Mobile +41 79 309 42 27
ueli.blaser@
uss-versicherungen.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

Balmer-Etienne AG, Luzern

Aktuarin / Actuaire

Ort Marianne Dr., Aktuariat, Culmannstrasse 53, 8006 Zürich

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Gloor Hansrudolf, Veilchenweg 3, 5034 Suhr

† **Breitenmoser Elmar**, Höheweg 18, 8834 Schindellegi

Kunz Otto, Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

Mäder René, Studweidstrasse 45, 3700 Spiez

Isler Hans, Alterszentrum Aaheim, Mühlewiesestrasse 8, 8355 Aadorf

Hess Peter Dr., Seilerstrasse 2, 5742 Kölliken

Schneeberger Peter, Hofstrasse 8, 6300 Zug

Aebersold Claude, Hohmadstrasse 2, 3600 Thun

Häsler Willy, Waldeggstrasse 22c, 3800 Interlaken

Ramelli Edy, Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

Wälte Hansueli, Triangelstrasse 9, 9100 Herisau

Grünenwald Jean Paul, Rue de Oueches 1, 2842 Rossemaison

Meier Siegfried, Reiserstrasse 75, 4600 Olten

Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

